



Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion  
Case postale 80  
1305 Penthalaz

## DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

# 45

Service responsable

nombre d'exemplaires requis : 2

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Service de la sécurité civile et militaire, Division Protection civile – Gollion – Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00

PCI Région : ..... N° PCI : .....  
Adm. N° comm. : ..... N° CAMAC : 227033

### 1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE

Commune : Ormont-Dessus  
District : Aigle  
Adresse : rue et n° / lieu-dit : Route Royale  
Coordonnées géographiques : 2578765/1133500  
N° de parcelle : 4718

**Propriétaire :**  
NOM, prénom : Loup Françoise et Jacques Raison sociale : .....  
Adresse : Route de Mex 14 Tél. : 021 731 44 63  
NPA / localité : 1036 Sullens

**et promettant acquéreur :**  
NOM, prénom : ..... Raison sociale : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....  
NPA / localité : .....

### Nature des travaux

Construction nouvelle Autres : .....

### Nombre de places protégées obligatoires (art. 70 OPCi)

Pièces habitables : 6 Hôpitaux, homes : .....  
Total places protégées obligatoires : 4 x Fr 800.-\* Total = Fr. 3'200.-

Cette contribution de remplacement sera facturée par le Service de la sécurité civile et militaire 31 jours après l'émission du permis de construire. \*Selon la directive du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la contribution de remplacement s'élève à Fr 800.- par place protégée.

A facturer à :  propriétaire  promettant-acquéreur

Remarques : .....

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCi) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCi.

Service de la sécurité civile et militaire  
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité  
[www.vd.ch/sscm](http://www.vd.ch/sscm) – T + 41 21 316 51 00 – [ouvrages.pci@vd.ch](mailto:ouvrages.pci@vd.ch)



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile  
Questionnaire particulier 45

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

ATELIER 94 ARCHITECTURE SA  
Case postale 36  
1273 Arzier-Le Muids  
022 966 66 66  
www.atelier94.ch

Date : 27.09.2023 Timbre et signature : \_\_\_\_\_

Les propriétaire et promettant-acquéreur (si existant) soussignés sollicitent une dispense de construire un abri obligatoire et s'engagent à verser la contribution exigée.

Propriétaire : date : 27.09.2023 Timbre et signature : \_\_\_\_\_

Promettant-  
Acquéreur : date : \_\_\_\_\_ Timbre et signature : \_\_\_\_\_

## 2. PREAVIS DES AUTORITES

Date : 31.10.2023 Autorité communale : \_\_\_\_\_

Date : 1 nov. 2023 cdt ORPC\* : \_\_\_\_\_

\*Organisation régionale de protection civile

Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale.

En application de la législation, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire ; elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

## 3. DETERMINATION CANTONALE

Valorisation selon directives du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Places protégées x Fr 800.- Total rachat places protégées : Fr \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Accepté SANS contribution de remplacement  
 Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA n° \_\_\_\_\_  
 Accepté AVEC contribution de remplacement  
 Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni  
 Refusé

Reçu le : \_\_\_\_\_ Traité le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch/>)